



Conditions 24-25

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le Grenoble ALP'38 organise des activités pour l'apprentissage et la pratique de la natation, et ce n'est en aucun cas une prestation de service. En cas d'annulation de séance ou d'indisponibilité des équipements, aucun remboursement ne sera effectué. Tout adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du club et des installations, les éducateurs et le personnel des établissements.

Le Grenoble ALP'38 est locataire des piscines dans lequel il intervient, le club ne pourra être tenu responsable d'éventuelles fermetures décidées par les exploitants des piscines, mais mettra tout en œuvre pour proposer des solutions de remplacement en cas de fermeture prolongée.

Toute demande d'adhésion au Grenoble ALP'38 peut être soumise à validation par le Conseil d'Administration.

Le Grenoble ALP'38 n'effectuera aucun remboursement après la date du 04 octobre 2024.

Dans tous les cas de figure, l'adhésion, la licence et les frais de dossier ne seront pas remboursés.

Pour les stages, aucuns remboursements possibles après le début du stage.

Remboursement à 50% si l'annulation est faite dans les 5 jours avant le début du stage, remboursement à 90% si l'annulation est faite avant.

Les informations recueillies lors de votre adhésion sont nécessaires à la gestion de la structure.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de notre association (loi RGPD).

Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Si

vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à

contact@grenoble-alp38.fr

LA RENTREE EN PRATIQUE

Reprise des cours :

Meylan : 09 septembre

Grenoble : 16 septembre

Saint Martin d'Hères/Echirolles : 18 septembre

Attention, les activités ne fonctionneront pas pendant les vacances scolaires et jours fériés.

Reprise des compétiteurs : date de reprise définie par l'entraîneur de chaque groupe.

DROIT A L'IMAGE

Tout adhérent autorise le Grenoble ALP'38 à utiliser, les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation aux cours, entraînements, compétitions et autres sur lesquelles il pourrait apparaître, ainsi que tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ASSURANCE

Tout adhérent est licencié à la FFN, le formulaire de licence est obligatoirement à remplir et déposer sur votre compte en ligne via le site internet <https://grenoble-alp38.comiti-sport.fr>.

En cas d'accident, la vérification du remplissage de ce formulaire sera faite. Toutes les conditions de cette licence sont mentionnées sur le formulaire.

RESPONSABILITÉ

En validant votre adhésion au Grenoble ALP'38 vous acceptez les conditions générales ci-dessus et vous autorisez l'association à prendre toutes dispositions nécessaires vous concernant ou votre enfant en cas de problème ou accident lorsque vous êtes sous la responsabilité de l'association.

La responsabilité de l'association ne pourra être mise en cause que pour un problème survenu durant les horaires d'entraînements, les compétitions dans le cadre du Grenoble ALP'38, les transports collectifs (car, minibus, train...) assurés par l'association (compétitions, stages, classes à horaires aménagés). Le club ne pourra être tenu responsable d'éventuelles fermetures des piscines.



CERTIFICAT MEDICAL

Pour les majeurs : Le certificat est à déposer obligatoirement sur votre compte en ligne sur <https://grenoble-alp38.comiti-sport.fr>. Celui-ci est valable 3 ans.

Chaque année il faudra obligatoirement remplir le questionnaire de santé (sur le formulaire de licence). Le document de licence est à télécharger et à remplir. Il sera également à déposer en ligne.

Pour les mineurs : Le questionnaire de santé est à remplir sur le document de la licence (à télécharger sur votre compte en ligne).